

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Désignation d'un référent
Comité Projet Alimentaire
Territorial (PAT) de la
CC La Domitienne

N° : D - 2026-07-01-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 1^{er} Juillet 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB à Mme Géraldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un référent titulaire et un référent suppléant pour le Comité du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la communauté de communes La Domitienne.

Madame le Maire propose de désigner :

Mme Ludivine ALBERT, référente titulaire et

M. Martial MARTINEZ, référent suppléant.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Approuve la proposition de Madame le Maire et,

Désigne par 23 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, Madame Ludivine ALBERT référente titulaire et Monsieur Martial MARTINEZ, référent suppléant du comité PAT de la communauté de communes La Domitienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

La Maire,



Ludivine ALBERT

Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le - 2 JUIL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_08-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 2 JUIL. 2026
Et publication ou notification
Du - 2 JUIL. 2026
La Maire :

